

Plan d'études

Master

Études européennes

Programme d'études secondaires - 30 ECTS

(7.11.2023)

1. Bases légales

Le présent plan d'études s'appuie sur le règlement suivant :

– Règlement du 8 mars 2018 pour l'obtention du bachelor et du master à la Faculté des lettres et des sciences humaines (règlement BA/MA lettres).

2. Description du programme

2.1. Description générale du programme

Le programme d'études secondaires en Études européennes propose une introduction aux principales dimensions du processus d'intégration européenne. Il combine des perspectives politiques, juridiques et économiques et permet aux étudiant·e·s de se familiariser avec le système institutionnel et légal sur lequel repose l'Union européenne ainsi qu'avec la coopération économique au niveau européen. Les étudiant·e·s acquièrent des compétences solides notamment en sciences politiques, avec une ouverture transdisciplinaire et interfacultaire.

Le programme d'études secondaires en Études européennes peut exclusivement être suivi en combinaison avec un programme d'études approfondies d'une autre voie d'études.

Les études de master en Études européennes qualifient pour des activités professionnelles dans les domaines de l'administration publique, de la diplomatie, des organisations internationales, des organisations non gouvernementales, du journalisme, des organisations culturelles ainsi que dans la recherche.

2.2. Structure générale du programme

Le programme d'études secondaires en Études européennes de l'Université de Fribourg est composé de deux modules de 15 ECTS chacun.

2.3. Conditions d'admission

L'admission est possible avec un diplôme de bachelor universitaire ou HES suisse ou étranger, reconnu et jugé équivalent par l'Université de Fribourg avec au moins 60 ECTS dans l'une des branches d'études suivantes : Science politique, Droit, Économie politique, Histoire, Sciences des médias et de la communication, Sociologie, *Études de l'Europe orientale, Études européennes, Histoire contemporaine, Relations internationales, Politique et Société**.

Ce programme ne peut toutefois pas être suivi en complément d'un programme d'études approfondies en Études européennes.

3. Objectifs de formation

Les étudiant·e·s disposent de connaissances fondamentales sur les principaux acteurs et domaines d'activité de l'Union européenne et de ses relations avec la Suisse. Partant d'une approche interdisciplinaire, ils·elles sont capables de comprendre et d'analyser de manière critique les enjeux politiques, juridiques et économiques actuels en lien avec le processus d'intégration européenne.

Les diplômé·e·s sont en mesure d'appliquer leurs connaissances théoriques en Études européennes à des objets complexes et de les discuter de manière critique. Ils·elles analysent des questions spécifiques et transversales des développements actuels en Europe, savent définir des problématiques et produire des contributions argumentées aux débats contemporains.

4. Début des études et durée des études

Les études peuvent débiter au semestre d'automne ou au semestre de printemps.

La durée minimale du master à 120 ECTS est de quatre semestres.

5. Langue d'études

Le programme d'études secondaires en Études européennes comprend des cours en français, en allemand et en anglais. Les études présupposent donc une solide connaissance au moins passive de ces trois langues.

Le terme « connaissance » désigne la compétence de lire, de comprendre et d'analyser des textes sources et des textes scientifiques. Une bonne compréhension à l'oral est également requise.

6. Organisation générale

Le programme d'études secondaires en Études européennes comprend deux modules obligatoires de 15 ECTS chacun :

Programme d'études secondaires		
L41.00027	Module 1 : Introduction à l'intégration européenne	15 ECTS
L41.00028	Module 2 : L'Europe en tant qu'espace politique	15 ECTS

* Les branches mentionnées en italique ne figurent pas dans la liste officielle Swissuniversities.

Les modules approfondissent les connaissances factuelles et transmettent les bases théoriques des Études européennes, en particulier dans la perspective des sciences politiques et, au-delà, dans une perspective interdisciplinaire.

Les enseignements peuvent être choisis exclusivement dans l'offre de cours publiée chaque semestre par le Domaine des Études européennes. Font exception les cours des programmes de mobilité suisses ou internationaux (voir point 9).

7. Description des modules

Le module 1 « **Introduction à l'intégration européenne** » fournit des connaissances générales sur les origines, les institutions et les politiques de l'intégration politique en Europe après 1945 ainsi que sur les bases du droit européen et de la politique économique européenne. L'accent est mis sur l'Union européenne (UE), ses institutions, ses domaines politiques et ses acteurs ainsi que sur les relations entre l'UE et la Suisse. Il est recommandé de suivre ce module au début du programme secondaire. Il est possible de participer à un voyage d'étude à titre facultatif. 15 ECTS pour ce module supposent :

- Participation obligatoire au cours d'introduction aux Études européennes
- Participation obligatoire au cours d'introduction au droit européen
- Participation obligatoire à un enseignement d'introduction au système économique européen
- À choix : un séminaire en études européennes ou un travail écrit dans l'un des enseignements précités ou un voyage d'études avec rapport écrit évalué par le Domaine des Études européennes. En cas de résultat insuffisant, le rapport peut être repris une fois. Si le résultat est encore jugé insuffisant, un échec définitif est prononcé et l'étudiant devra suivre un autre enseignement.

L41.00027	Module 1 : Introduction à l'intégration européenne	15 ECTS
	1 cours avec examen écrit d'introduction aux Études européennes**	3 ECTS
	1 cours avec examen : Introduction au droit européen**	3 ECTS
	1 cours avec examen OU 1 séminaire avec présentation et travail écrit : Introduction au système économique européen**	6 ECTS
	1 séminaire avec présentation en Études européennes OU 1 travail écrit en Études européennes OU 1 voyage d'études	3 ECTS

Le module 2 « **L'Europe en tant qu'espace politique** » se concentre sur les thématiques politiques et sociales. Il permet d'acquérir des connaissances approfondies notamment dans les domaines des sciences politiques et de la sociologie politique. 15 ECTS sont requis pour ce module :

- Au moins un cours avec évaluation écrite et un séminaire avec présentation en Études européennes
- À choix : deux ou trois enseignements en Études de l'Europe orientale ou en sciences sociales
- Un travail écrit dans l'un des enseignements du module

** Les enseignements marqués d'un double astérisque sont obligatoires.

L41.00028	Module 2: L'Europe en tant qu'espace politique	15 ECTS
	1 cours avec évaluation écrite en Études européennes	3 ECTS
	1 séminaire avec présentation en Études européennes	3 ECTS
	2-3 cours avec examen OU séminaires avec présentation au choix en Études européennes OU Études de l'Europe orientale OU Sciences sociales	6/9 ECTS
	1 travail écrit dans un des enseignements du module	3 ECTS

8. Modalités d'évaluation

8.1. Modalités générales d'évaluation

1. Tous les enseignements sont soumis à une évaluation.
2. Les séminaires à 3 ECTS sont évalués par un exposé oral ; ceux à 6 ECTS exigent en plus la rédaction d'un travail de séminaire écrit de 6'000 mots.
3. Les cours comportent une évaluation orale ou écrite.
4. Le type de contrôle des connaissances et les dates correspondantes sont communiqués par l'enseignant-e au début du semestre.
5. Pour les enseignements dispensés en dehors du Domaine des Études européennes, le contrôle des connaissances est régi par les dispositions du département ou de la faculté concerné-e.
6. Les ECTS sont attribués exclusivement sur la base de prestations d'études évaluées et jugées suffisantes par l'enseignant-e concerné-e.

8.2 Modalités de validation du programme

Les ECTS exigés pour un module sont validés dès qu'il est prouvé que l'étudiant-e a satisfait à toutes les exigences prévues par le plan d'études. La validation des modules est effectuée par le Domaine des Études européennes.

Le programme d'études secondaire est réussi lorsque les deux modules ont été réussis et validés (30 ECTS).

8.3 Échec et échec définitif

1. En cas d'échec à l'examen oral ou écrit, celui-ci peut être répété une fois. Un deuxième échec est définitif. L'étudiant-e doit suivre un autre cours équivalent.
2. En cas d'échec à un travail écrit, ce travail peut être révisé une fois dans le cadre du même cours. En cas de nouvel échec, l'étudiant-e doit écrire un nouveau travail au sein d'un nouveau cours. Le délai maximal de remise des travaux est fixé à la quatrième session d'examens suivant l'inscription au travail écrit.
3. La participation aux séminaires est obligatoire. Toutefois, une absence à 20 % des séances est tolérée. Suite à une absence non justifiée de plus de 20 % des séances, l'étudiant-e doit répéter l'enseignement ou suivre un autre enseignement.

4. Une absence justifiée de plus de 20% (cas de force majeure) est traitée au cas par cas par le Domaine des Études européennes.

5. L'étudiant-e doit réussir l'examen de l'unité d'enseignement dans laquelle il-elle est inscrit-e au plus tard lors de la quatrième session qui suit son inscription à cette unité d'enseignement. Le non-respect de cette règle ou un échec à cette session entraîne un échec définitif à cette unité d'enseignement. L'étudiant-e doit suivre un autre enseignement pour autant que l'enseignement ayant entraîné l'échec n'est pas obligatoire.

6. L'échec définitif à une unité d'enseignement obligatoire (marquée d'un double astérisque) entraîne un échec définitif au programme d'études secondaires et l'impossibilité de poursuivre des études dans le Domaine des Études européennes de l'Université de Fribourg.

7. Un échec définitif au programme est prononcé en cas de dépassement de la durée maximale des études, à savoir le triple du nombre de semestres minimum prévu (art. 48 du règlement BA/MA lettres).

8. Demeurent réservées les conditions d'échec et d'échec définitif à un enseignement propres aux départements et facultés qui les offrent.

8.4 Note des modules et note finale

Toutes les prestations d'études dispensées par le Domaine des Études européennes sont évaluées, notées et comptent pour la note finale de chaque module. La note globale d'un module résulte de la moyenne non arrondie et pondérée selon le nombre d'ECTS correspondants des évaluations notées des unités d'enseignement qui le composent.

La note globale du programme d'études secondaires se compose de la moyenne des notes des deux modules validés et notés.

9. Programme de mobilité

Les étudiant-e-s qui participent à un programme de mobilité suisse ou européen concluent un contrat d'études en accord avec le Domaine des Études européennes. Ce contrat régit les cours et l'acquisition des ECTS. Il se conforme aux dispositions du Domaine des Études européennes et du Service des relations internationales de l'Université de Fribourg.

10. Entrée en vigueur et mesures transitoires

Le présent plan d'études remplace le plan d'études master du 23 juin 2009. Il entre en vigueur dès le semestre d'automne 2024 pour tous-tes les étudiant-e-s débutant-e-s.

Les étudiant-e-s qui auront commencé leurs études avant le semestre d'automne 2024 dans le plan d'études du programme d'études approfondies en Études européennes du 23 juin 2009 peuvent terminer leur cursus dans ce dernier ou passer au présent plan d'études sur demande dès le semestre d'automne 2024.

L'ensemble des étudiant-e-s sera soumis au présent plan d'études dès le semestre d'automne 2025.

Les modalités de transition au présent plan d'études sont fixées par le Domaine des Études européennes sur la base des prestations déjà réalisées.